

**Conférence de la société civile Nord-Sud  
sur la Mise à l'Ecart (*warehousing*) des Réfugiés**

**Présentation et Appel à propositions**

Quand? Les 25 et 26 Septembre 2005 (deux jours avant la Consultation Annuelle du HCR avec les ONG ; les propositions doivent être rendues avant le 15 Juillet 2005)

Où? Conseil Mondial des Eglises (*World Council of Churches*)  
150 Rue de Ferney  
Geneva, Switzerland

Sponsors: Dutch Refugee Council  
Frontiers (Liban)  
Refugee Consortium of Kenya  
Refugee Council USA  
Thai Catholic Commission on Migration  
World Council of Churches

Quel objectif ?

La Conférence de la société civile Nord-Sud sur la Mise à l'Ecart des réfugiés réunira les défenseurs des réfugiés de pays d'accueil et des pays donateurs, souhaitant échanger sur leurs expériences et collaborer sur des stratégies pour faire respecter leurs droits à mener une vie libre, digne et enrichissante, tels qu'ils sont définis par la Convention de Genève, même lorsqu'ils sont en attente d'une solution durable. Un accent tout particulier sera mis sur leurs droits à gagner leur vie - y compris leurs droits à exercer une activité professionnelle, salariée ou non salariée, et à gérer leur propre entreprise ou à avoir accès à la propriété – et leurs libertés de circuler. Les discussions porteront également sur les possibilités de coordonner un travail de plaidoirie sur le partage des responsabilités (*responsability-sharing*), telle que le ciblage de l'aide au développement. Enfin, la conférence aura pour objectif de défendre la recherche active de solutions durables comme partie intégrante d'une approche multi-directionnelle pour mettre fin à la mise à l'écart des réfugiés. Les droits des femmes et des enfants, qui consititue la majorité des réfugiés dans le monde, seront particulièrement mis en avant tout au long des débats.

Qui peut participer ?

Les réfugiés, les défenseurs des droits de l'homme et des réfugiés, les chefs d'entreprise et les représentants des salariés, les représentants de groupes religieux, les écrivains et chercheurs, les organismes d'assistance aux réfugiés.

### Conditions posées aux communicants :

Les communications doivent porter sur des stratégies d'action. Si vous souhaitez faire une proposition, nous vous remercions de bien vouloir l'envoyer, sous forme de court résumé, à [north-south@uscrdc.org](mailto:north-south@uscrdc.org) avant le 15 Juillet 2005. Les intervenants sélectionnés seront contactés le 22 Juillet. Les présentations recherchées sont celles provenant d'expériences concrètes de plaidoirie relatives au respect des droits des réfugiés. Une approche plus universitaire de la question devra clairement afficher ses implications concrètes en terme de réformes politiques. La rédaction d'article liée à la présentation orale est la bienvenue mais elle n'est pas exigée. Les questions suivantes pourront être traitées (les autres encouragées):

- 1) Les stratégies des pays d'accueil pour faire valoir le respect des droits des réfugiés
  - incorporation des instruments juridiques internationaux de protection (rédiger, promouvoir, voter et mettre en œuvre des lois)
  - identifier les parties constituantes, mobiliser les intéressés, construire des coalitions
  - l'utilité des études d'impact
  - utiliser les médias pour obtenir un soutien populaire
  - collaborer avec les réfugiés et la société civile des pays donateurs correspondants
  
- 2) Le partage des responsabilités avec les pays donateurs
  - faire pression pour un partage plus équitable des responsabilités plutôt que pour un accroissement des subventions contribuant à la mise à l'écart des réfugiés
  - l'aide au développement comme moyen de renforcer les droits (MCA, TDA, DAR, DLI, etc.)
  - Faire des bonnes pratiques humanitaires (*Good Humanitarian Donorship*) un instrument de protection des réfugiés
  - réorienter l'aide vers le renforcement des droits plutôt que la laisser être réduite sous prétexte que seuls les droits devraient suffire.
  - collaborer avec les réfugiés et la société civile des pays donateurs correspondants.
  
- 3) Solutions durables et respect des droits des réfugiés
  - le respect des droits des réfugiés comme prétexte à la recherche de solution durable
  - utilisation stratégique des solutions durables (réinstallation, intégration locale ou rapatriement volontaire) pour obtenir plus de droits pour les réfugiés encore en exil.
  - utilisation stratégique de la plaidoirie contre la mise à l'écart des réfugiés pour obtenir une recherche plus active de solutions durables
  - les pièges à éviter : la recherche de solutions durable comme prétexte pour négliger les droits des réfugiés en exil ; concevoir les droits des réfugiés comme dépendant de l'existence d'une solution durable.
  
4. Réfugiés
  - des camps jusqu'à l'internet: utiliser l'outil internet pour mobiliser les « immobiles » à défendre leurs droits en leur nom propre ;
  - les titres de voyage de la Convention comme outil d'intégration régionale
  - démontrer que les réfugiés sont des agents potentiels du développement

- collaborer avec la société civile nationale ou internationale

5. Le secteur commercial

- comment les intérêts des entreprises peuvent coïncider ou faire obstacle au respect des droits des réfugiés ?
- construire un argumentaire économique au respect des droits des réfugiés

6- Communautés religieuses: donner une dimension morale, localement et internationalement, à la défense des droits des réfugiés

7-UNHCR: restorer le mandat de Protection de l'institution. En tant qu'instrument des Etats, qu'est-ce que le HCR peut faire pour faire respecter les droits des réfugiés et comment peut-il rendre des comptes sur ses actions ? Quel est son rôle en tant que protecteur des réfugiés et gardien du droit international sur les réfugiés ?

Pour vous inscrire et/ou proposer une communication, merci de cliquer sur le lien suivant:  
[www.refugees.org/warehousing](http://www.refugees.org/warehousing)